

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE Pour l'occupation du domaine public portuaire

Objet :

Le Grand Port Maritime de la Martinique met à disposition **1 local commercial et 1 espace de stockage au Terminal croisière des Tourelles.**

Il s'agit de locaux aménagés pour l'activité de ventes de produits aux croisiéristes, comportant un local de stockage attenant dédié à la gestion de l'activité de ventes.

Ces espaces sont disponibles à compter du **1^{er} décembre 2025**

Un opérateur s'est manifesté pour l'occupation de ces espaces et en application des dispositions de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le GPMLM rend public cette manifestation d'intérêt spontanée afin de permettre à des tiers de manifester leur intérêt concurrent pour l'occupation envisagée. En l'absence de manifestation d'intérêt concurrente dans le délai imparti, une convention pourra être conclue avec le demandeur initial.

Caractéristiques principales de l'occupation :

- Localisation : les locaux sont situés dans le bâtiment principal du terminal croisière des Tourelles ;
- Durée de l'AOT : **3 ans** (la durée pourra éventuellement être adaptée en fonction des investissements immobiliers réalisés par l'occupant et sous réserve de la communication de justificatifs)
- **Superficie des locaux de stockage : 61,89 m2**
Redevance domaniale issue du barème des services commerciaux (<https://www.martinique.port.fr/tarifs-portuaires.aspx>)
Tarif N°1120 majoré de 50% pour activité extra-portuaire, pendant la haute saison croisière soit d'octobre à avril
Tarif N° 1120, sans la majoration de 50%, pendant la période hors saison soit de mai à septembre
- **Superficie du local commercial : 136 m2**
Redevance domaniale issue du barème des services commerciaux (<https://www.martinique.port.fr/tarifs-portuaires.aspx>)
Tarif N° 1320 (local commercial Tourelles) pendant la haute saison, soit d'octobre à avril.
Tarif N° 1120 pendant la basse saison de la croisière, soit de mai à septembre.
- **Superficie des locaux mis à disposition du personnel :**
 - **1 bureau d'une superficie de 10,24 m2**
 - **1 réfectoire d'une superficie de 8,79 m2**
Redevance domaniale issue du barème des services commerciaux (<https://www.martinique.port.fr/tarifs-portuaires.aspx>)
Tarif N° 1320 (local commercial Tourelles) pendant la haute saison, soit d'octobre à avril.
Tarif N° 1120 pendant la basse saison de la croisière, soit de mai à septembre.

- Redevance annuelle sur CA de 4% sur la base des documents comptables fournis par l'occupant, selon les modalités définies dans le contrat domanial ;
- Occupation temporaire, précaire et révocable en application du code général de la propriété des personnes publiques.

Critères d'attribution :

- **Qualité du projet** : Clarté, cohérence, faisabilité technique de la proposition. **30%**
- **Solidité financière** : Capacité économique à assumer l'activité (bilans, chiffres d'affaires). **30%**
- **Expérience professionnelle** : Références et antécédents dans le domaine d'activité concerné. **15%**
- **Respect du domaine public** : Compatibilité avec la destination du domaine occupé (ex. : pas de dégradation ou d'usage inapproprié). **10%**
- **Conformité légale** : Respect des obligations administratives et réglementaires (assurances, licences spécifiques, ...). **10 %**
- **Durabilité et écoresponsabilité** : engagement RSE, politique et/ou actions **5%**

Modalités de réponse :

Toute candidature doit être adressée impérativement par courriel au Service des Affaires Juridiques et institutionnelles : saji@martinique.port.fr.

Le dossier présenté devra comporter :

- Présentation de l'entreprise
- Descriptif détaillé du projet (y compris les investissements prévus)
- Les références professionnelles et agrément professionnel ;
- Les attestations d'assurance ;
- La fiche RNE à jour ;
- Le formulaire de demande d'occupation renseigné, signé et tamponné.

Personne à contacter pour tout complément d'informations :

c.signori-erepmoc@martinique.port.fr

Date limite de remise des dossiers de candidature : 31 octobre 2025 à 12h